

**Séance extraordinaire (PTI)**

Tenue le 2 décembre 2024

à 19 h 00

à l'édifice municipal

**Sont PRÉSENTS à cette séance :**

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

**Est également présente :**

Nancy Girard directrice générale et greffière-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1 **Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2 **Administration**
- 2.1 Lecture, explications et adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2026
- 3 **Levée de l'assemblée**

216-12-2024

- 1 **Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution # 216-12-2024**

Ouverture de la séance à:

19:00

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Jean Simard

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

- 2 **Administration**

- 2.1 **Lecture, explications et adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2026**

**Résolution # 217-12-2024**

**Approuvant le PTI**

**Considérant** que conformément à l'article 953,1 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents; Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

**Considérant** que conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public de la tenue cette séance spéciale a été publié le 24 novembre 2024;

**Considérant** que le programme triennal d'immobilisations (PTI) présente les intentions de l'administration municipale quant aux investissements que la municipalité souhaite réaliser par rapport à ses immobilisations

**Considérant** que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau est détaillé dans l'annexe jointe à cette résolution;

217-12-2024

**En conséquence,**

Il est proposé par

Samuel Choquette

Appuyé par

Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau adopte par la présente résolution, son programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027, tel que décrit à l'annexe jointe à cette résolution.

Aucune question

- 3 **Levée de l'assemblée**

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

19:04

218-12-2024

Il est proposé par

Jean Simard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présent du Conseil

Que la séance soit levée

---

Hervé Simard, Maire

---

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale